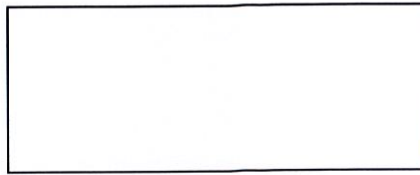


1. SIEIL (adhésion au groupement d'achat électricité),
2. Le Presbytère et son Jardin. Projet de travaux et demande de financement,
3. Aménagement "Jeux du Mail",
4. Réglementation de la circulation dans la traversée du bourg,
5. Revalorisation des loyers communaux,
6. Questions diverses : Organisation de la cérémonie du 8 mai.

République Française



Nombre de membres en exercice: 15

Séance du mardi 05 mai 2015

L'an deux mille quinze et le cinq mai l'assemblée régulièrement convoqué le 27 avril 2015, s'est réuni sous la présidence de Pierre LOUAULT.

Présents : 13

Votants: 13

Sont présents: Pierre LOUAULT, Gilles MORISSE, Michelle NICOLARENA, Pascal DUGUÉ, Yvette VALLÉE, Isabelle BEJANIN, Jean-Pierre BELEY, Monique BOITARD, Valéry BOUÉ, Charles CHAMULIDRAT, Jean-François CHANDELLIER, Sébastien LARRIBE, Marlene MICHEL

Représentés:

Excuses: Patricia CORTEEL, Yolene MATHIAS

Absents:

Secrétaire de séance: Isabelle BEJANIN

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le procès-verbal du 31 mars 2015

Objet: Demande de subvention au titre des contrats départementaux et développement solidaire - DE 2015_012

Vu le Code Général des Collectivités et en particulier ses articles L.1111-2, L.1111-3, L.1111-4, L.1111-10, L.3232-1, L.3233-1 ;

Vu le règlement général des Contrats Départementaux de Développement Solidaire tel que voté par l'Assemblée Départementale ;

Vu le Contrat Départemental de Développement Solidaire ;

Conformément au contrat Départemental de Développement Solidaire (CDDS) qui se rapporte à notre Territoire, Monsieur le Maire propose de délibérer pour retenir au titre du volet 2, l'inscription sur les exercices 2015 et 2016 du Projet d'aménagement du Presbytère et de son Jardin de curé, dont notre collectivité assure la maîtrise d'ouvrage, au titre du CDDS et d'accepter les conditions d'application du contrat, qui seront opposables à notre opération susvisée.

Au titre du volet 2 :

- d'approuver son plan de financement tel que figurant ci-après,
- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire d'un montant de 100 000 €, 50 % en 2015, 50 % en 2016.

Au titre du volet 3 :

- l'aménagement de sécurité de la rue du Lavoir pour un montant de subvention de 4385 €,

Monsieur le Maire précise que dans le contenu du dossier, sont en évidence de nombreux critères de développement durable dont le village jardin de Chédigny est un exemple.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le plan de financement et sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre du CDDS, volet 2 et volet 3,
- Autorise l'aménagement du Presbytère et de son Jardin de curé, montant total des travaux 318 301 €, subvention CDDS sollicitée 100 000 €.
- Autorise l'aménagement de la rue du Lavoir, montant des travaux 12 000 €, subvention CDDS, volet 3 : 4 385 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération,

REVISION DES LOYERS INDICE INSEE 2015 2015_013

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de voter l'augmentation des loyers des bâtiments communaux en application de l'indice INSEE 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE l'augmentation des loyers comme suit :

Nacel :	133.43 €
Cave (Mme GASSEAU) :	330.08 €
44 rue du Lavoir :	350.53 €

DIT que cette augmentation prend effet dès le mois de mai 2015.

1 - Adhésion "groupement d'achat électricité" :

La Commune n'adhère pas au groupement d'achat d'électricité à SIEIL.

2 - Le Presbytère et son Jardin :

Il est décidé que la réhabilitation du Presbytère et l'aménagement de son jardin en "jardin de curé" font l'objet d'un même dossier "Le Presbytère et son Jardin".

Coût global des travaux d'investissement : 318 301 €, montant de la subvention Conseil Départemental au titre du CCDS 100 000 €.

D'autres subventions vont être sollicitées : l'Etat, la Région et l'Europe, sachant que la viabilité du projet nécessite des aides relativement aisées.

Il s'agit d'un projet **touristique et d'hébergement** qui renforce la dynamique du Village Jardin Remarquable.

L'aménagement de cet ensemble sera le coeur des Jardins de Chédigny. La commune va envoyer un appel à projet pour la gestion du bâtiment et de ses diverses activités (espace d'accueil, de formation et d'hébergement).

3 - Budget affecté à l'aménagement du Mail :

L'aire du Mail offrira aux enfants de Chédigny, un lieu de détente pourvu de jeux (pont à singes, jeux classiques).

Une réunion avec les parents et les enfants est à envisager.

4 - Organisation de la circulation dans le bourg :

Création d'un arrêté de réglementation de la circulation et stationnement à tous véhicules, sauf les véhicules des **habitants de Chédigny**, qui seront munis d'un macaron jaune sur le pare-brise.

Une réunion des habitants est prévue le 13 mai 2015 à 18 heures à la salle Meusnier-Tulasne.

5 - Travaux salle de musique :

Des travaux à la salle de musique doivent être mis en oeuvre rapidement.

6 - Travaux rue de l'Alambic :

Les travaux d'aménagement de la voirie vont débiter, le montant de l'investissement est de 17 000 € TTC.

7 - Célébration du 8 mai :

Rendez-vous à 11 h 15, place de la Mairie, départ au cimetière 11 h 30.

8 - Chemin comuna n°53 :

Monsieur le premier maire adjoint informe les membres du conseil municipal des difficultés rencontrées avec les riverains du chemin communal n° 53. Un courrier va être rédigé pour que l'accès à ce chemin soit libre.